

Image not found or type unknown



Resiliation de contrat pour délai trop long

Par **yayadex**, le **17/06/2009** à **13:56**

Bonjour,rnj'ai signé un contrat sur 4 ans avec une société de création de site internet le 17 novembre 2008. Après une 1ère proposition en janvier, quelques échanges de mail en mars je n'ai rien reçu depuis. Puis je annuler le contrat pour un délai de livraison très long?rnrncordialement,rnrnyayadex